

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 22 septembre 2014

L'an deux mille quatorze et le 22 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en **session d'urgence**, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André Alègre, Maire.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION UNIQUE :

Délégation au maire pour les travaux à effectuer en urgence

PRÉSENTS :

M. André ALÈGRE
M. Roland CASTANET
M^{me} Madeleine CAZES
M. Cédric DESHONS
M. Philippe DESHONS
M. Jacques MARTIN
M^{me} Marie Anne PRINCÉ

M. Patrick NOBILEAU a donné procuration à M.A. Princé

Secrétaire de séance : Roland Castanet

DÉLIBÉRATION

Délégation au maire pour les travaux à effectuer en urgence, dans le cadre de Marchés à procédure adaptée (MAPA)

Monsieur le Maire fait le point sur les dégâts occasionnés par l'épisode cévenol du 17 et 18 septembre. Heureusement, il n'y a eu que des dégâts matériels, surtout sur les chemins.

les pluies ont été très violentes, la solidarité s'est développée et tous ceux qui n'étaient pas chez eux ont pu trouver un abri, parfois dans certaines communes voisines.

Dès le 18 au matin, après avoir constaté l'étendue de la catastrophe, Monsieur le Maire a convoqué des entreprises pour dégager les routes et les chemins. Malheureusement, certaines entreprises n'ont pas souhaité travailler le samedi et le dimanche ; seul l'Ent. Causse de Soudorgues a continué à déblayer pour faciliter l'accès aux habitations.

Il est à remarquer que ce travail d'urgence et d'utilité publique a été gêné par les chasseurs de la *Diane de Cros* qui tenaient à tout prix à leur battue et ont encombré un chemin qui était en train d'être dégagé.

L'état de catastrophe naturelle devrait être rapidement déclaré, d'après le sous-préfet. Monsieur le Maire a conseillé à tous les particuliers sinistrés de prendre des photos. Pour les voies communales, un fonctionnaire du Conseil Général doit venir ce mercredi pour évaluer les dégâts, Monsieur le Maire l'accompagnera sur la commune.

Lors des déblaiements, une grande partie des gravats sera stockée devant la mairie, sur le terrain de Maurice Deshons qui y consent, et sera à la disposition de tous ceux qui ont des trous à boucher.

Pour la piste de La Fage, Philippe Deshons verra avec le SIVU des DFCI comment gérer sa remise en état, en fonction des différents statuts selon les tronçons.

Peut-être le tronçon depuis la route D 169 jusqu'au chemin du Mas Lafont, classé chemin communal, pourra retrouver un statut DFCI. En effet, ce statut avait été retiré parce que le **micocoulier** du hameau du Mas Mourier faisait obstacle au passage des engins des pompiers ; or ce micocoulier doit être abattu ce mardi 23 septembre.

Le vote de la délégation est soumis aux voix.

adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20 h.